

Conseil municipal

Déposée à la séance du. 4 juin 2019.

Renvoi direct en commission demandé: OUI

Commission: Transition écologique

**ATTENTION:**

- **Merci de rédiger le texte d'une manière claire et lisible.**
- **Les signatures doivent figurer au verso, à côté de chaque nom correspondant.**
- **Merci de prêter attention à la conformité de la forme de l'objet déposé (M, R, IE, IO, QE ou PRD)**

## MOTION

**M-**

Présentée par : Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Hanumsha Qerkini

Objet : Pour ne pas être à la traîne en matière de lutte contre le dérèglement climatique : un « Plan climat » avec des mesures concrètes !

Considérant :

- La souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;
- Les enjeux et les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité de vie ;
- Le rôle primordial des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique ;
- La ville de Zürich qui vise zéro émission fossile en 2030 ;
- Le catalogue de 22 mesures (suppression de la moitié des places de stationnement sur le domaine public, interdiction des voyages en avion pour l'administration, création d'une vaste zone piétonne, etc.) proposé par l'Exécutif de la Ville de Berne ;
- Les outils d'ores et déjà à disposition de la Ville pour réaliser la transition écologique, à l'instar de l'initiative pour 200 rues piétonnes, qui est en force, et qui aurait du, depuis des années, être concrétisée ;
- Le fait que le Canton dispose d'un Plan directeur cantonal et d'un Plan Climat ;
- Que la Ville agit depuis de nombreuses années en matière de développement durable (Engagements d'Aalborg, Plan stratégique de développement durable, Fonds G'innove, mise en conformité par rapport aux Objectifs de Développement durable de l'ONU), qu'elle s'est par ailleurs dotée il y a 10 ans d'un Plan directeur communal 2020, mais qu'aucune de ces actions ne permettent de réunir l'ensemble des forces autour d'une approche cohérente, et transversale ;

- Sur les pages web du Service Agenda 21 – Ville durable, le suivi du développement durable en Ville de Genève et son Cercle indicateur, qui montre que des efforts sont encore à produire notamment en matière de mobilité, de gestion des déchets, de végétalisation ou encore de tissu économique plus inclusif ;
- Le rôle et l'image international de la Ville de Genève et par conséquent la nécessité d'être exemplaire mais aussi pionnière en matière de lutte contre le dérèglement climatique ;
- La déclaration de l'urgence climatique en Ville de Genève, adoptée par le Conseil municipal le 16 mai 2019 (résolution R-242) ;
- L'annonce le lendemain dans un communiqué de presse du Conseil administratif d'un « rapport détaillant les actions déjà entreprises dans les différentes politiques publiques et les mesures à prendre pour les intensifier et les renforcer » comme réponse à la R-242 ;
- La création – en bonne voie – d'une Commission de la transition écologique (PRD-200, renvoyée à la Commission du règlement lors de la séance plénière du 16 mai 2019) où les invites de cette motion pourraient être étudiées ;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- La réalisation d'un « Plan climat » communal ; ce document comporterait :
  - o une stratégie de réductions des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire de la commune
  - o Un volet d'adaptation aux changements climatiques
  - o Un catalogue de mesures qui permette à la Ville de Genève de sortir des énergies fossiles d'ici à 2030
- De se concerter avec les autres communes et le canton pour atteindre cet objectif sur l'ensemble du territoire cantonal.

Signature(s) au verso:

